
Adresse des sans-culottes d'Aillas (Bec-d'Ambès) qui annoncent avoir célébré une fête à l'honneur de la Raison et invitent la Convention à rester à leur poste, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes d'Aillas (Bec-d'Ambès) qui annoncent avoir célébré une fête à l'honneur de la Raison et invitent la Convention à rester à leur poste, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 462;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36459_t2_0462_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

cinquante paires de souliers, destinés pour les braves défenseurs de la Patrie (1).

Mention honorable (2), renvoi à l'administration des domaines nationaux.

9

Le club des sans-culottes d'Aillas, district de Bazas, département du Bec d'Ambès, dont la formation ne date encore que d'un mois, s'empresse d'annoncer à la Convention nationale qu'il a célébré une fête le troisième décadé de frimaire, dans laquelle deux discours ont été prononcés en l'honneur de la raison et de la liberté. L'arbre de la fraternité a été planté aux cris mille fois répétés de *vive la République! vive la Montagne!* Cette fête a été terminée par un repas frugal, et une carmagnole dansée autour de l'arbre.

Ils engagent les Montagnards à ne pas quitter la cime de la Montagne (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Aillas, 2 niv. II] (5)

« Citoyens Représentans,

Le club des Sans-Culottes d'Aillas, établi depuis un mois, et sous les auspices de la Raison et de la Liberté, a célébré la 3^e décade de frimaire. L'arbre de la Fraternité a été planté. Deux discours, dictés par la raison ont été prononcés sur la raison et sur la liberté dans le Temple. Les Sans-culottes réunis ont fait un repas frugal, semblable à ceux du premier âge sous l'engar (sic) du temple. Ensuite on a dansé autour de l'arbre de la Liberté. Chacun a serré dans ses bras et baisé plusieurs fois cet arbre chéri. Les cris de Vive la République, Vive la Montagne ont été mille fois répétés dans la journée. Certes, dans ce moment, nous étions dignes d'un regard de l'Être suprême.

Montagnards, n'abandonnez pas la Sainte Montagne vous seuls méritez d'être nos législateurs. Que vos décrets apprennent aux tyrans coalisés et à leurs esclaves que tous les Français se précipiteront pour les exterminer. Oui! la réunion des Français leur assure la victoire, mais il faut que le glaive de la loi frappe les modérés et les égoïstes, les fédéralistes et les accaparements. Montagnards le cri de notre ralliement sera toujours la Sainte Montagne. »

MAURIET (présid.), BROUSSIN (secrét.).

10

La société populaire de Saint-Puy, département du Gers, remercie la Convention de ce qu'en organisant le gouvernement révolutionnaire, elle a décrété des peines sévères contre les fonctionnaires publics prévaricateurs, infidèles et négligents. Elle invite à continuer d'être ferme et juste. « Le vaisseau de la République,

ajoute-t-elle, arrivera au port malgré la malveillance : vous serez au gouvernement, et nous à la manœuvre » (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Saint Puy, s. d.] (3)

« Citoyens Représentans,

La Société populaire de St Puy formée en assemblée générale vous vote des remerciements de ce qu'en organisant le gouvernement révolutionnaire, vous avez déployé une sévérité salutaire envers les fonctionnaires prévaricateurs, infidèles ou négligents. Elle espère que cette sage promulgation va rendre à la machine publique le rouage qu'elle doit avoir en faisant disparaître le règne de l'intrigue; elle espère que la soif des places ne s'emparera plus de ces ambitieux pigmées qui n'ont pour talens que leur audace, que pour but leur cupidité et qui semblables aux parasites frelons ne s'introduisent dans la ruche que pour en dévorer le miel.

Par votre héroïque énergie vous avez intimidé la horde coalisée, vous avez frappé de terreur la malveillance et la loi que vous venez de décréter, en suspendant le glaive sur la tête des intrigants, va les dissiper comme de timides colombes. Citoyens Représentans, Continuez à être fermes et justes... et Ça ira... oui le vaisseau de la République arrivera au port malgré les efforts des malveillans, parce que vous serez au gouvernail et que nous serons à la manœuvre. »

J. DRELIN, DITTE, COURTÈS, LABAT, TOUJAS, DAUBAC, VICONSSE (?), JADOIS, CLAUY, DUBARRY-LASSALLE, St GERMAIN, BERGERET, MATAUBÈRE, CANTERAC, FLÉAU-DUBARRY, DEPIR, DEGAN, SALIERES, LAPEYRÈRE, CANTERAC, DUSSAUT, PHILIP.

11

Le conseil-général de la commune de Maillezais (4) fait hommage à la Convention du procès-verbal d'une fête à la raison, que les citoyens et citoyennes de cette commune viennent de célébrer, et qui a été terminée par la destruction de tous les signes du fanatisme : ils ont envoyé l'or et l'argent de leur église à la Monnaie (5).

Mention honorable (6).

[Maillezais, 20 frim. II] (7)

« Représentans du peuple,

Nous venons de célébrer aujourd'hui en notre commune la décade avec tout l'intérêt que peut inspirer une institution républicaine. Nous nous exprimons de vous en adresser le procès-verbal comme l'hommage mérité que nous devons à la souveraine Montagne. Le soleil n'éclaira jamais un si beau jour pour notre commune et si le règne des prêtres doit cesser quand la Raison

(1) P.V., XXIX, 333; *J. univ.*, p. 6734; *M.U.*, XXXVI, 27.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv.

(3) C 289, pl. 894, p. 24.

(4) Vendée.

(5) P.V., XXIX, 333; *J. univ.*, p. 6734; *M.U.*, XXXVI, 28.

(6) Bⁱⁿ, 30 niv.

(7) C 288, pl. 881, p. 32, 33, 34.

(1) P.V., XXIX, 332; *J. Fr.*, n° 483; *Mess. soir*, n° 520; *C. Eg.*, p. 154; *J. univ.*, p. 6739.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

(3) P.V., XXIX, 332; *J. univ.*, p. 6734; *M.U.*, XXXVI, 28.

(4) Bⁱⁿ, 30 niv.

(5) C. 289, pl. 894, p. 23.